

LA FLECHE GUISSENIENNE – GUISSENY (29)

Course à pied – Marche & Marche nordique – VTT – Vélo



BULLETIN D'ADHESION

(VOLET 1) à remplir et retourner au secrétaire de la Flèche Guissénienne :
dans les 2 mois maximum après votre arrivée au club

Nom : Prénom :
Né(e) le : Sexe : F M
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :

Photo de
l'adhérent

ADRESSE ELECTRONIQUE e-mail (pour faciliter la communication) :

pour la pratique de : Course à pied
 Marche ou Marche nordique
 VTT
 Vélo

Pour les nouveaux adhérents : Date de votre 1ère participation sportive au sein de la Flèche Guissénienne :

Coordonnées de la personne à prévenir en cas de nécessité

Nom : Prénom :
Lien de parenté :
Adresse : Ville :
Code postal : Portable :
Téléphone :

Date et signature de l'adhérent :

PARTIE RESERVEE A LA FLECHE GUISSENIENNE (ne rien inscrire)

Nouvelle adhésion :

Date de réception du bulletin d'adhésion :
Date d'adhésion à la Flèche Guissénienne :
Cotisation pour l'année en cours : € réglée le :
(2€/mois sur l'année en cours dans la limite de 20€)

Banque :

N° chèque :

Date, cachet et signature du club,

Renouvellement(s) d'adhésion :

- Cotisation 20 € pour l'année réglée le :
- Cotisation 20 € pour l'année réglée le :
- Cotisation 20 € pour l'année réglée le :
- Cotisation 20 € pour l'année réglée le :
- Cotisation 20 € pour l'année réglée le :

(VOLET 2 : modèle à compléter par votre médecin traitant)
(copie à transmettre au secrétaire de la Flèche Guissénienne)

Le certificat médical est obligatoire pour participer aux activités sportives de l'association, pour obtenir une licence de fédération ou **pour participer à une compétition.**

Ce certificat médical, valable un an à dater de son établissement, doit être rempli par le médecin traitant.

Une copie est transmise par l'adhérent au secrétaire de la Flèche Guissénienne lors de l'adhésion l'association et lors de chaque assemblée générale pour le renouvellement d'adhésion.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), *Nom :* *Prénom :*

Docteur en médecine à :

Certifie avoir examiné ce jour Mlle, Mme, M. :

Nom : *Prénom :*

Né(e) le : *demeurant à :*

**et n'avoir pas constaté à ce jour, de contre indication à la pratique de : -----
----- en compétition.**

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage un dossier d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à : *Le :*

Signature : *Cachet obligatoire*

CONTRE-INDICATION, ALLERGIE, etc...

Indications pouvant servir en cas de problèmes lors d'entraînements ou compétitions

LA FLECHE GUISSENIENNE – GUISSENY

Course à pied – Marche & Marche nordique – VTT – Vélo

Site internet : <http://www.laflecheguisseny.fr>

Blog infos : <http://laflecheguisseniennne.blogspot.fr>

(VOLET 3 : à conserver par l'adhérent)

Règlement intérieur

ADHESION

Nouvelle adhésion :

La demande d'adhésion (Volet n°1) doit être transmise au secrétaire de la Flèche Guissénienne **dans un délai de 2 mois maximum à compter de la 1ère participation sportive au sein de l'association**, accompagnée :

- d'une copie du certificat médical (Volet n°2) ;
- du règlement de la cotisation : montant fixé au prorata du nombre de mois restants dans l'année en cours (**2€/mois dans la limite de 20 €**). (*chèque à l'ordre de « La Flèche Guissénienne »*).

L'adhésion deviendra effective le 1er jour du mois suivant la réception du bulletin d'adhésion.

Exemple :

1ère participation sportive au club : le 08/02/2015

↯ Bulletin d'adhésion remis au secrétaire de la Flèche Guissénienne **au plus tard** le 07/04/2015

↯ Adhésion effective à la Flèche Guissénienne au 01/05/2015

↯ Cotisation pour les 8 mois restants en 2015 : 8 X 2 euros = 16 euros.

Renouvellement d'adhésion :

Chaque année, en général courant décembre, lors de l'assemblée générale de l'association, l'adhérent pourra renouveler son adhésion.

Il devra transmettre au secrétaire de la Flèche Guissénienne :

- une copie du certificat médical (Volet n°2) ;
- le règlement de la cotisation annuelle de 20 euros (*chèque à l'ordre de « La Flèche Guissénienne »*).

Certificat médical :

Le certificat médical (Volet n°2) est obligatoire pour participer aux activités sportives de l'association, pour obtenir une licence de fédération ou pour participer à une compétition. Ce certificat médical, valable un an à dater de son établissement, doit être rempli par le médecin traitant. Une copie est transmise par l'adhérent au secrétaire de la Flèche Guissénienne lors de l'adhésion à la Flèche Guissénienne et lors de chaque assemblée générale.

Loi « informatique et libertés » Les informations recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communications des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire de l'association.

ENTRAINEMENT

Rendez-vous au local de la Flèche Guissénienne (Ateliers de Skol an Aod à Guissény).

Section COURSE A PIED :

- le mardi et jeudi : à 19h00 ;
- **le samedi à 10h00 pour les débutants.**
- le dimanche et jours fériés : à 09h30.

Section MARCHÉ et MARCHÉ NORDIQUE :

- le jeudi à 14h00 ;
- le dimanche et jours fériés : à 09h00.

Sections VTT et VELO :

- le dimanche et jours fériés à 09h00.

DEPLACEMENTS

La disposition suivante a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration de la Flèche Guissénienne le vendredi 16 mai 2014.

Une participation financière de 20 euros/adhérent pourra être attribuée après approbation du conseil d'administration de l'association pour un déplacement groupé de plusieurs adhérents participant à une manifestation sportive en dehors du département du Finistère, et ceci au nom de la Flèche Guissénienne.

TENUE DU CLUB

Chaque adhérent peut acquérir une tenue aux couleurs du club dont les descriptifs et tarifs sont précisés sur le site internet de la Flèche Guissénienne : <http://www.laflecheguisseny.fr>, rubrique « VIE DU CLUB ». **Pour tout nouvel adhérent** une remise de 50 € est accordée pour l'achat d'une tenue du club.

ASSURANCES

. La Flèche Guissénienne est couvert par une assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE.

. La Flèche Guissénienne informe l'adhérent de son intérêt à souscrire à un contrat d'assurance Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

DROIT A L'IMAGE

. La Flèche Guissénienne pourra utiliser (à titre gracieux) l'image de l'adhérent sur tout support destiné à la promotion des activités de l'association, et ceci à l'exclusion de toute utilisation à caractère commercial. Toutefois, et s'il ne souhaite pas, l'adhérent devra le préciser explicitement au niveau du dossier d'adhésion (annoter au volet n°1).

VOS CONTACTS

Président de la Flèche Guissénienne : Noël GUEN 06 09 92 82 19 noel.guen@laposte.net

Course à pied – VTT - Vélo : Roland TANGUY 06 60 99 21 23

Responsable adhésions coureurs : Yann Sorel (sorel.yann@gmail.com)

Marche et Marche nordique : Marie-Thérèse MAZE 06 99 01 62 04 marie-therese.maze@wanadoo.fr

Responsable adhésions marcheurs : Suzanne Rozec (suzanne.rozec@wanadoo.fr)

Trésorière : Yveline Bianeis 02 98 37 13 31 patrick.bianeis661@orange.fr

Secrétaire/Communication : Alain Ladan 07 86 82 48 79 ladan.la@wanadoo.fr

Informatique : Pascal LE GOFF 06 06 44 57 69 pas.legoff@free.fr